

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 30 juin dernier les élus de la Commission Permanente afin de voter un ensemble d'aides et de dispositifs sur plusieurs de ses compétences. **Zoom sur certaines d'entre elles (liste non-exhaustive) soutenues par le Département :**

FONDS D'AMÉNAGEMENT RURAL

Lors du vote du budget 2023, l'Assemblée départementale a voté l'attribution d'une dotation de **7,96 M € au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR)**. Ce dispositif permet aux communes de moins de 2 000 habitants de financer une partie de leurs travaux d'aménagement.

CANTON DE LA HAUTE-BIGORRE

Les communes du canton de la Haute-Bigorre bénéficient d'une aide du FAR de **318 000 €** dont, à titre d'exemple :

- **12 902 € attribués à la commune d'Aste** pour l'enfouissement du réseau téléphonique dans le cadre de l'embellissement du centre-bourg.
- **20 250 € attribués à la commune de Baudéan** pour la réfection du toit de l'ancien presbytère transformé en appartements et l'aménagement d'une voirie.
- **40 000 € attribués à la commune de Montgaillard** pour l'aménagement de la place de la Caussade et de la rue de l'Adour.

CANTON NESTE, AURE ET LOURON

Les communes du canton de Neste, Aure et Louron bénéficient d'une aide du FAR de **1 013 000 €** dont, à titre d'exemple :

- **45 102 € attribués à la commune d'Arreau** pour la réhabilitation de la Maison Molié.
- **21 781 € attribués à la commune de Bareilles** pour la création d'un terrain multisports et la réhabilitation de la passerelle sur le Lastie à Bernède.
- **22 500 € attribués à la commune de Cazaux-Fréchet-Aneran-Camors** pour des travaux de restauration de l'église St-Calixte.
- **80 000 € attribués à la communauté de communes Aure Louron** pour la construction d'un centre d'incendies et de secours.
- **49 716 € attribués au Syndicat thermal et touristique de la Haute vallée du Louron** des travaux d'aménagement aux abords de la nouvelle piscine.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EN ACTIONS

CANTON VALLÉE DES GAVES

Les communes du canton Vallée des Gaves bénéficient d'une aide du FAR de 847 000 € dont, à titre d'exemple :

- **20 250 € attribués à la commune d'Agos-Vidalos** pour l'aménagement et la sécurisation du giratoire de la Porte de la Vallée des Gaves.
- **10 800 € attribués à la commune de Aucun** pour la rénovation énergétique du tiers-lieu du Val d'Azun.
- **8 723 € attribués à la commune de Salles-Arzelès** pour l'aménagement paysager de la châtaigneraie.
- **19 516 € attribués au Syndicat Mixte du Hautacam** pour la création d'une aire de retournement et de dépose minute.

CANTON VIC EN BIGORRE

Les communes du canton de Vic en Bigorre bénéficient d'une aide du FAR de 390 000 € dont, à titre d'exemple :

- **25 097 € attribués à la commune de Gayan** pour la réfection d'un pont et des travaux sur les bâtiments communaux.
- **22 500 € attribués à la commune de Lagarde** pour la construction d'une cantine et la modernisation du groupe scolaire.
- **9 272 € attribués à la commune de Tarasteix** pour l'extension du réseau électrique et la création de deux trottoirs.

CULTURE, JEUNESSE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE

ACTION CULTURELLE : 1 064 005 € DE SUBVENTIONS ATTRIBUÉS

Le programme « Action culturelle » regroupe les subventions attribuées aux structures organisant des actions ou manifestations culturelles dans les domaines suivants : Arts vivants, arts plastiques, enseignement de la musique, littérature, histoire, patrimoine, culture occitane.

- Au total, **170 structures, collectivités ou associations locales ont bénéficié d'une aide du Département pour un montant total de 1 064 005 €** attribués lors du dernier examen de dossiers.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

AIDE EN FAVEUR DU SPORT : 913 735 € DE SUBVENTIONS ATTRIBUÉS

Le programme « Aide au sport » regroupe les subventions suivantes : manifestations sportives, haut niveau en équipe et individuel, aide à l'emploi sportif, aide au fonctionnement, financement des structures élites, sections sportives scolaires.

- Au total, **106 comités, fédérations ou associations sportives locales ont bénéficié d'une aide du Département pour un montant total de 913 735 €** attribués lors du dernier examen de dossiers.

AIDES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Le programme « Aides en faveur de la jeunesse » regroupe les subventions accordées aux structures œuvrant pour la jeunesse dans le département. 118 450 € d'aides ont été attribués par le Département lors du dernier examen de dossiers, dont, à titre d'exemple :

- **44 390 € attribués pour le cofinancement de 26 postes FONJEP** (fonds de coopération jeunesse et éducation populaire) au bénéfice de 17 associations.
- **20 000 € attribués au Parvis – Scène nationale** pour l'animation et la coordination des dispositifs d'éducation à l'image.
- **22 000 € attribués à la Fédération des Foyers ruraux** pour le fonctionnement de l'association.

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

SOUTIEN AU SECTEUR AGRICOLE

Lors du vote de son budget, le Département a attribué une dotation afin de financer des actions en faveur du monde agricole. 202 700 € d'aides ont été attribués à différents organismes et groupement d'éleveurs locaux, dont, à titre d'exemple :

- **15 500 € attribués à Elvea Pyrénées** pour l'amélioration de la compétitivité des élevages bovins et ovins des Hautes-Pyrénées.
- **13 500 € attribués à l'association La Poule gasconne** pour le développement et la promotion de la Poule Noire d'Astarac Bigorre.
- **18 000 € attribués au Service de remplacement des Hautes-Pyrénées** pour l'aide au remplacement des agriculteurs.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

APPEL A PROJETS PÔLES TOURISTIQUES : 1^{ère} SESSION 2023

Dans le cadre du « Carnet de Route du Tourisme des Hautes-Pyrénées », le Département accompagne les projets de développement touristique portés par les collectivités locales par un appel à projet spécifique. Deux sessions sont organisées chaque année.

19 dossiers ont été présentés lors de la 1^{ère} session. 15 ont reçu un avis favorable pour un montant total d'aides de 778 645 €, dont, à titre d'exemple :

- **100 000 € attribués à la commune de Gavarnie-Gèdre** pour la réhabilitation de la piscine de Gèdre
- **17 819 € attribués à la communauté de communes des Coteaux du Val d'Arros** pour la poursuite des aménagements du lac de l'Arrêt Darré
- **35 240 € attribués à l'association pour la valorisation du Massif du Néouvielle** pour l'achat et la mise en place de balisage du tour du Massif du Néouvielle.

CONTACT PRESSE :

Julien COURDESSES, Relations presse
Tél. : 05 62 56 78 44 - julien.courdesse@ha-py.fr